COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 01/02/2024

MOBILIANS renforce son action en faveur du déploiement de bornes de recharge accessibles au plus grand nombre

Dans un contexte où l'installation de bornes de recharge représente un enjeu indispensable à l'essor de la mobilité électrique en France, l'UFC-Que Choisir s'inquiète du retard de déploiement du réseau de bornes de recharge dans une étude publiée fin novembre.
En tant que principal représentant de la filière des mobilités terrestres, MOBILIANS plaide en faveur d'un maillage territorial rapide et efficace s'appuyant notamment sur les atouts des services de l'automobile.

Des problématiques opérationnelles qui perdurent, selon l'étude publiée par l'UFC-Que Choisir

Dans sa dernière étude en date de fin novembre 2023, l'UFC-Que Choisir vise plusieurs problématiques opérationnelles rencontrées dans leur champ d'études, par les utilisateurs de bornes de recharge :

- S'agissant du maillage : UFC-Que Choisir plaide pour l'accélération du déploiement des IRVE afin de rattraper le retard accumulé, l'objectif des 100 000 bornes de recharge fin 2020 n'ayant été atteint qu'au premier semestre 2023. Sans cette accélération, il existerait des risques d'engorgement, mais aussi de zones blanches de recharge publique.
- S'agissant de la tarification : l'association indique des écarts de prix de 1 à 9, observés entre deux opérateurs sur un même point de recharge. Les formules tarifaires des opérateurs seraient par ailleurs difficiles d'accès et trop variables. Certaines se limitent à une tarification au kWh, d'autres sur une tarification à la minute, quand d'autres opérateurs encore facturent des frais fixes ou encore des frais de stationnement. Viennent s'ajouter des frais supplémentaires souvent flous, en fonction des badges de recharge utilisés.
- S'agissant de la maintenance : selon l'étude, les points de recharge accessibles au public auraient un taux de disponibilité qui serait passé de 85% à 74% au second semestre 2022.

MOBILIANS – 43 bis route de Vaugirard CS 80016 – 92197 Meudon CEDEX
Tél : 01 40 99 55 00 – www.mobilians.fr

A l'occasion de cette étude, MOBILIANS rappelle que les constructeurs de véhicules, des équipements qu'ils intègrent ou encore de l'industrie des chargeurs, doivent se coordonner et s'adapter. La règlementation devra également évoluer en concertation avec les représentants de l'écosystème des véhicules électriques.

MOBILIANS rappelle également que les services de l'automobile sont pleinement engagés en faveur de cet important chantier que constitue le déploiement des bornes de recharge, et que les professionnels travaillent déjà à des solutions pour lever les freins au déploiement de l'électromobilité et améliorer l'expérience utilisateur.

MOBILIANS appelle à travailler aux actions d'accompagnement en faveur d'une borne de recharge accessible au plus grand nombre et renforce sa branche métier « Énergies de la Mobilité »

Soucieuse de répondre aux besoins des professionnels ainsi que des consommateurs impactés par une transition énergétique incontournable, MOBILIANS a créé en juin dernier une commission représentative dédiée aux acteurs de l'IRVE.

Cette commission présidée par Alain Rolland (président-fondateur de Stations-e), est constituée d'énergéticiens, d'industriels, de fabricants de chargeurs, d'opérateurs de réseaux de recharge, d'opérateurs de services de recharges, accueillant également les métiers des stations-service au travers de Francis Pousse (Président de la Commission des stations-service actuelle).

Au-delà de l'analyse des quelques chiffres et des projections risquées qui pourraient être faites, cette commission a déjà organisé des rencontres interprofessionnelles pour poser en priorité les questions pragmatiques amenant à des actions de court terme. Trois rencontres ont déjà eu lieu en 2023, avec la participation des pouvoirs publics.

Cette commission participera également activement aux réflexions des pouvoirs publics et sera force de propositions, forte des remontées de terrain et de ses adhérents, sur les leviers de soutien, la structuration de la filière ou encore sur le parcours client des utilisateurs de bornes (réseau, tarification, maintenance ...).

S'agissant de ce dernier point, MOBILIANS accueille positivement le règlement AFIR, publié au Journal Officiel de l'Union européenne en octobre dernier, qui intègre de nouvelles obligations concernant le déploiement de bornes de recharge, notamment s'agissant de la transparence du prix de la recharge et la sécurisation des moyens de paiement. La transparence des prix est indispensable et en marche, et les acteurs des services de l'automobile sont pleinement déterminés à avancer sur ce point prioritaire au sein de cette nouvelle commission.

UFC-Que Choisir pose le problème général de la maintenance des réseaux, tous n'étant pas gérés en propre par les opérateurs publics ou privés, indiquant des temps de rétablissement insuffisants. Sur ce point, MOBILIANS signe régulièrement des accords paritaires avec ses partenaires sociaux pour accompagner les entreprises à faire face aux mutations à l'œuvre en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences ainsi que l'employabilité des salariés avec l'objectif d'accélérer la mise en place d'un écosystème fiable.

Le dernier accord paritaire fait évoluer le Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) par l'intégration de nouveaux métiers dits « émergents » liés à l'électrification du parc et au développement des infrastructures. Ces divers accords paritaires montrent l'attachement des professionnels à développer leurs capacités d'adaptation, à tenir compte des besoins réels des consommateurs et à offrir aux automobilistes un cadre sécurisant et réglementé.

Les services de l'automobile, une opportunité pour renforcer le maillage territorial en bornes de recharge

Pleinement engagé au service de la décarbonation des transports, MOBILIANS a travaillé aux côtés du ministère de la Transition écologique et de l'AVERE France à la mise en place d'un vaste plan de déploiement des bornes de recharge dédié aux entreprises des services de l'automobile : le programme Advenir +, lancé en juillet 2022.

Maillant le territoire et en proximité immédiate avec tous les Français, les entreprises des services de l'automobile (distribution automobile, stations-service, réparation automobile, location de véhicules, parcs de stationnement, écoles de conduite, ...) représentent ainsi un potentiel estimé de dizaines de milliers de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire, restant comme toujours un relai d'information efficace auprès des automobilistes.

Depuis le lancement de ce programme spécifique, doté d'un budget de 30M€, ce sont 2021 points de charge qui ont été financés chez les professionnels de l'automobile dont près de 80% ouverts au public. Ce programme, lancé à l'été 2022 et reconduit jusqu'à 2027, permet d'accroitre le maillage territorial des infrastructures de recharge sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finance rectificative de 2022, une aide de 10 millions d'euros avait été accordée pour accompagner les stations-service indépendantes dans leur transition énergétique. Ce dispositif d'aide permet aujourd'hui d'appuyer le financement du déploiement de points de recharge haute-puissance pour les véhicules électriques dans les stations-service indépendantes. L'enjeu pour les stations- service traditionnelles est d'évoluer vers un modèle de station multi-énergie. Les bornes de recharge électrique haute puissance sont un élément clé dans la réussite de cette transformation et pour permettre une réelle efficacité au plus près des besoins et des usages mais représentent des investissements massifs pour ces acteurs qui sont principalement des TPE et qui n'ont aucune capacité financière pour engager de tels investissements.

Les entreprises des services de l'automobile joueront un rôle crucial dans l'objectif de maillage territorial massif à atteindre. Afin de poursuivre le développement de l'électromobilité, la puissance publique doit s'appuyer sur ces professionnels pour adapter la règlementation et soutiens financiers dans ce domaine et permettre ainsi d'assoir une stratégie globale d'implantation sur le territoire.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.